

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
DARNET MARC REGIS JEAN-PIERRE	10240130	MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	0.4940	000 AB 95	PESME Ginette	07/06/24
			0.1490	000 AB 144	PESME Christophe	
			0.9680	000 ZA 9	SCEA DE LA GUILLOTIERE	
			0.0320	000 ZA 13	BRISSON Simone	
			1.3300	000 ZA 14		
			0.2730	000 ZA 15	PESME Ginette	
			0.6940	000 ZA 16		
			0.5370	000 ZA 17		
			2.3580	000 ZA 23	GILLIER Mireille	
			2.2800	000 ZA 24	PESME Albert	

DARNET MARC REGIS JEAN-PIERRE	10240130	MAIZIÈRES-LÈS- BRIENNE	0.5760	000 ZA 52	LECLEIRE Damien	07/06/24
			6.4920	000 ZA 55	LECLEIRE Marie-Thérèse	
			0.3210	000 ZA 57	PESME Christophe	
			2.0210	000 ZA 58		
			0.9164	000 ZA 97	LECLEIRE Marie-Thérèse	
			5.1580	000 ZB 4	PESME Bernard	
			1.5220	000 ZB 18	PESME Ginette	
			0.8600	000 ZB 5		
			5.7540	000 ZB 19	PESME Albert	
			0.4350	000 ZB 8	PESME Christophe	
			0.3410	000 ZB 41		
			1.4300	000 ZB 60	PESME Ginette	
			4.5460	000 ZB 61		
			1.3360	000 ZB 62	BRISSON-Simone	
			1.5170	000 ZB 63		
			0.9780	000 ZB 64	PESME Ginette	
			1.9000	000 ZB 75	PESME Albert	
			0.4500	000 ZB 76	PESME Christophe	
			0.9880	000 ZB 73	PESME Ginette	
			0.1447	000 ZB 93	PESME Albert	
			2.6760	000 ZC 2		
			0.9960	000 ZD 10	PESME Ginette	
			2.2640	000 ZE 3	BRISSON Simone	
			0.7800	000 ZE 4	PESME Ginette	
			0.5990	000 ZE 49		
			0.2750	000 ZE 50	PESME Christophe	
			3.7520	000 ZE 55	PESME Ginette	
0.0130	000 ZE 69					
0.0200	000 ZE 70	PESME Bernard				

DARNET MARC REGIS JEAN-PIERRE	10240130	MAIZIÈRES-LÈS- BRIENNE	0.0380	000 ZE 71	PESME Bernard	07/06/24
			1.6600	000 ZH 18	Commune de Maizières les Brienne	
			5.7400	000 ZH 35	BRISSON Simone	
			8.2800	000 ZH 20	Commune de Maizières les Brienne	
			0.0920	000 ZH 37	BRISSON Simone	
			0.3540	000 ZH 38		
			5.7560	000 ZH 52	PESME Laurent	
			1.5000	000 ZH 62	Commune de Maizières les Brienne	
			0.0785	000 ZH 63	BRISSON Simone	
			0.0676	000 ZH 71		
			1.9700	000 ZA 65	Commune de Maizières les Brienne	
			0.9160	000 ZH 31		
			0.9364	000 AB 108	PESME Ginette	
			0.1680	000 ZH 81		
		0.2340	000 ZH 82			
		0.0470	000 ZH 113			
		0.1174	000 ZH 182			
		0.3453	000 OB 177	PESME Laurent		
		0.1686	000 OB 179			
		0.8870	000 ZC 4	PESME Ginette		
		1.0500	000 ZC 5	PESME Bernard		
		5.4290	000 ZC 6			
		0.7940	000 ZA 58	PESME Ginette		
		2.0300	000 ZC 9			
		1.0720	000 ZC 86			
		0.3471	000 ZC 87			
		3.5360	000 ZC 111	PESME Laurent		
		VILLERET				
		JUZANVIGNY				
		VALLENTIGNY				

DARNET MARC REGIS JEAN-PIERRE	10240130	VALLENTIGNY	1.9770	000 ZH 40	PESME Ginette	07/06/24
			0.1060	000 ZI 129	PESME Bernard	
			1.9100	000 ZI 156	PESME Albert	
			1.9833	000 ZI 211	GILLIER Mireille	
			0.2680	000 ZK 1	PESME Albert	
			0.6911	000 ZH 111	PESME Laurent	
			0.1249	000 ZH 110		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
DARNET MARC REGIS JEAN-PIERRE	10240131	MONTMORENCY -BEAUFORT	6.3050	000 ZB 30	ROGE Ginette	07/06/24
			3.1808	000 ZB 31	GERMAIN Rollande	
			0.5691	000 ZB 32	FRANCES Roger	
			3.0316	000 ZC 14	ROGE Ginette	
			2.0295	000 ZC 15	SCEA de la CROISSETTE	
			2.1330	000 ZC 16		
			3.5036	000 ZD 13	ROGE Ginette	
			5.3594	000 ZE 3	SCEA de la CROISSETTE	
			3.0086	000 ZE 4		
			1.2960	000 ZH 2	ROGE Ginette	

DARNET MARC REGIS JEAN-PIERRE	10240131	MONTMORENCY -BEAUFORT	1.3662	000 ZH 3	ROGE Ginette	07/06/24
			2.0103	000 ZH 44	SCEA de la CROISSETTE	
			0.5946	000 ZH 88		
			0.3602	000 ZH 107		
			0.2726	000 ZH 108		
			3.1636	000 ZK 63		
			4.0125	000 ZL 8		
			2.7306	000 ZL 9		
			1.6357	000 ZL 10	ROGE Ginette	
			1.1055	000 ZL 11		
			5.3469	000 ZL 12		
			1.9216	000 ZL 19	SCEA de la CROISSETTE	
		4.5442	000 ZL 20			
		5.3289	000 ZL 21			
		2.9591	000 ZM 7			
		2.4970	000 ZN 8			
		3.9035	000 ZO 7			
		3.1892	000 ZO 8	ROGE Ginette		
		2.6488	000 ZO 9	SCEA de la CROISSETTE		
		2.6944	000 ZO 10			
		4.2061	000 ZB 34			
		2.2745	000 ZC 5	ROGE Ginette		
		0.3224	000 ZC 8	SCEA de la CROISSETTE		
		1.1309	000 ZC 9			
1.1950	000 ZC 10					
1.8001	000 ZC 72	ROGE Ginette				
0.9880	000 ZC 8	SCEA de la CROISSETTE				
4.8840	000 ZC 47	DAUNAY PATRICE				
1.6260	000 ZC 6	SC DARNET VERRY				
		VILLERET				
		BRIENNE-LE- CHÂTEAU				

DARNET MARC REGIS JEAN-PIERRE	10240131	BRIENNE-LE- CHÂTEAU	1.2040	000 ZC 7	SC DARNET VERRY	07/06/24
			0.0710	000 ZH 8	ROGE Ginette	
			0.0485	000 ZH 9	SCEA de la CROISSETTE	
			0.0386	000 ZH 10		
			0.0110	000 ZH 11		
			1.1540	000 ZA 71		
			0.5200	000 ZA 72		
			3.2800	000 ZA 88	PESME Bernard	
			0.3720	000 ZA 18	SCEA de la CROISSETTE	
			1.0120	000 ZD 5	DAUNAY PATRICE	
			3.0440	000 ZD 109	THOUVENEL Claudine	
			2.4380	000 ZD 110	DAUNAY PATRICE	
			2.1970	000 ZD 111	THOUVENEL Claudine	
			0.0320	000 ZD 1	DAUNAY PATRICE	
			0.1240	000 ZD 3	commune de Juzanvigny	
			0.3420	000 ZD 4	SC DARNET VERRY	
			0.0320	000 ZH 69	DAUNAY PATRICE	
			1.6740	000 ZA 3		
			0.1700	000 ZA 7		
			3.6490	000 ZA 8		
			1.3740	000 ZA 40		
			1.0560	000 ZA 41	SC DARNET VERRY	
			3.9800	000 ZA 42	DAUNAY PATRICE	
6.1800	000 ZA 65	Commune de Maizières les Brienne				
1.3640	000 ZA 72	DAUNAY PATRICE				
0.1132	000 ZA 98					
0.0567	000 ZA 99	VEBER Jean-Claude				

DARNET MARC REGIS JEAN-PIERRE	10240131	MAIZIÈRES-LÈS- BRIENNE	0.1133	000 ZA 101	DAUNAY PATRICE	07/06/24
			2.0240	000 ZB 2	THOUVENEL Claudine	
			1.3260	000 ZB 29	DAUNAY PATRICE	
			6.6000	000 ZB 20	SC DARNET VERRY	
			0.2070	000 ZB 30	DAUNAY PATRICE	
			2.4260	000 ZB 28	THOUVENEL Claudine	
			0.0600	000 ZB 77	ASS FONCIERE DE VALLENTIGNY- HAMPIGNY-MAIZIERES LES BRIENNE	
			2.4700	000 ZC 1	Commune de Maizières les Brienne	
			7.9810	000 ZC 23	DAUNAY PATRICE	
			3.8470	000 ZC 24		
			3.5710	000 ZC 25	SC DARNET VERRY	
			2.3280	000 ZC 30	THOUVENEL Claudine	
			7.6240	000 ZC 31		
			2.2400	000 ZE 6		
			2.5640	000 ZE 7	DAUNAY PATRICE	
			0.0120	000 ZE 19	SCEA de la CROISSETTE	
			0.1230	000 ZE 41	DAUNAY PATRICE	
			1.5600	000 ZH 31	Commune de Maizières les Brienne	
			2.2240	000 ZH 39	DAUNAY PATRICE	
			0.6870	000 ZH 34	Commune de Maizières les Brienne	
1.9820	000 ZH 48	DAUNAY PATRICE				
2.7640	000 ZH 40	THOUVENEL Claudine				

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes.
Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
DARNET Marc	10240132-001	HAMPIGNY	2.3670	000 ZH 55	Jacqueline GABRIEL	07/06/24
			5.1040	000 ZH 5	SCEA SACA	
			1.5960	000 ZB 112	Valérie LUGNIER	
			2.1200	000 ZH 54	SCEA SACA	
			2.3350	000 ZH 53		
			7.6580	000 ZH 13		
			10.3680	000 ZH 6		
			1.2840	000 ZE 72		
			1.6000	000 ZE 75		
			0.5940	000 ZE 74	MARTINET Elysée	

DARNET Marc	10240132-001	HAMPIGNY	0.0920	000 ZE 73	SCEA SACA	07/06/24	
			2.4240	000 ZE 71			
			2.1820	000 ZE 35			
			2.1950	000 ZE 34			
			3.4390	000 ZE 33			
			4.0050	000 ZC 77			BOURGEOIS Odette
			1.5590	000 ZC 76			
			1.6080	000 ZC 44			DARNET Benoit, DARNET Isabelle
			4.3100	000 ZC 37			
			0.1640	000 ZA 98			DARNET Benoit
			1.5920	000 ZA 95			
			1.6300	000 ZA 92			SCEA SACA
			5.0280	000 ZA 65			DARNET Benoit
			0.6440	000 ZA 64			Jacqueline GABRIEL
			2.9940	000 ZA 39			SCEA SACA
			6.4370	000 ZA 22			
			1.0700	000 ZA 21			
			4.0600	000 ZA 20			
			0.3152	000 ZE 84			
			LENTILLES				
			VALLENTIGNY				Valérie LUGNIER
			2.3500	000 ZI 126			
			1.1905	000 ZI 205			
			0.0155	000 ZI 204			
			3.8660	000 ZI 155			SCEA SACA
			2.4420	000 ZI 146			
			0.8680	000 ZI 127			
2.0700	000 ZI 102						
3.8520	000 ZI 100						
5.3000	000 ZI 99						

DARNET Marc	10240132-001	VALLENTIGNY	1.4280	000 ZI 98	SCEA SACA	07/06/24		
			1.3660	000 ZI 47				
			5.8420	000 ZI 46				
			0.5860	000 ZH 67				
			1.8200	000 ZH 66				
			0.2560	000 ZE 62			Jacqueline GABRIEL	
			0.1280	000 ZE 61			SCEA SACA	
			0.0840	000 ZE 60				
			1.4820	000 ZD 2				
			0.3480	000 ZD 1				
			0.8820	000 ZC 59			LAUGIER Hélène.	
			3.3480	000 ZB 55			Commune de Vallentigny	
			1.1275	000 ZM 33			SCEA SACA	
			0.6600	000 ZK 62				
			3.4060	000 ZK 38				
			2.0560	000 ZK 11				
			2.0280	000 ZK 10				
			4.1400	000 ZN 6				Commune de Vallentigny
			4.2700	000 ZM 155				SCEA SACA
			7.1370	000 ZE 12			MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	
			3.3250	000 ZE 11				
			3.8460	000 ZE 10				Valérie LUGNIER
			2.8590	000 ZB 74				SCEA SACA
			0.1440	000 ZB 71				
			4.5020	000 ZB 69				
			6.4940	000 ZB 67				
			3.3710	000 ZA 19				Valérie LUGNIER
1.0280	000 ZA 18	SCEA SACA						

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures **recues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après.

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)	
EARL CMC BAGUET	10240133	MERGEY	6.3290	000 ZR 28	Briet Jean	07/06/24	
			0.3311	000 ZR 29			
			0.1283	000 ZR 8			
			0.4410	000 ZR 78			
			0.0975	000 ZR 79 (A)			
			0.0995	000 ZR 79 (B)			
			6.2347	000 ZO 2			
			0.2342	000 ZO 3 (J)			Saunois Nicole
			0.1172	000 ZO 3 (K)			
			0.5040	000 ZO 4 (I)			

EARL CMC BAGUET	10240133	MERGEY	0.2521	000 ZO 4 (K)	Saunois Nicole	07/06/24
-----------------	----------	--------	--------	--------------	----------------	----------

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Controle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures **recues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
DELINE MANNOURY LIANA	10240134	GYE SUR SEINE	0.6291	ZP 71	DELINE MANNOURY JUSTIN	07/06/24

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT** au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SCEA DE LA VALLEE	1024037-001	BÉRULLE	4.5380	000 ZH 20	ANTOINE Luc	07/06/24

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
LEBON FRANCIS RENE HENRI	10240138	MAGNY- FOUCHARD	18.0103	000 ZK 1	C.F.L.	07/06/24
			3.2890	000 ZK 12		
			9.2892	000 ZR 80		
		0.0747	000 ZA 1			
		9.3292	000 ZE 15	VAUCHONVILLIERS		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SAS MASSIGNET	10240139	BLIGNY	1.7500	000 ZM 11	GFA LAVAL SALSAMANN	07/06/24

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Controle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT** au plus tard à la **date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SCEA HENRY FRERES	10240140	SALON	0.2138	000 B 14	LAEUPPLEE SIMONE	07/06/24
			0.0340	000 B 15		
			2.7704	000 V 46		
			2.0377	000 ZH 20		
			0.1478	000 B 13		
			0.3409	000 V 22		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
GAEC SORET-DEVAUX	10240141	MEURVILLE	0.0647	000 OE 797	BORDE REGINE	07/06/24
			0.0602	000 OE 798		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation , à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
MASSIN Victor	10240143	CELLES-SUR-OURCE	0.6049	000 ZB 357	GFA LE VAL MARVIN	07/06/24

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **reçues en DDT** au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL BEUVE	10240145-001	BOURANTON	0.5661	000 ZM 42	BROCARD HERVE	07/06/24
			4.3416	000 ZM 41		
		VILLECHÉTIF	1.8411	000 ZK 26	GRAVELLE JEAN-LOUIS	
			0.0689	000 ZK 27		
		CRENEY-PRÈS-TROYES	4.9900	000 ZS 22	BROCARD HERVE	
			0.5000	000 ZO 23		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.